

INFORMATIONS IMPORTANTES A L'ATTENTION DES VISITES

Mesures de sécurité

Les visiteurs ou visiteuses doivent se conformer aux instructions et aux ordres du personnel ; ils passent **obligatoirement au détecteur de métal** (mêmes conditions que pour les aéroports internationaux). Les personnes ayant des prothèses métalliques susceptibles d'être détectées doivent être en possession d'un certificat médical l'attestant.

Après trois détections positives au détecteur de métal, la visite sera annulée.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.

Durant la visite, tous les objets proscrits **doivent être entreposés dans le propre véhicule ou dans un casier à clé** prévu à cet effet se situant à la centrale.

Les moyens de communication illicites ; natel, chargeur natel, cléf USB, carte SIM, appareils photographiques, montres et clés sont interdits.

Les visites ont lieu **sous surveillance**.

Sur demande, **les autorités judiciaires peuvent requérir des informations relatives aux visiteurs.**

Une tenue appropriée et un comportement adéquat sont exigés. **Tout manquement fera l'objet de mesures.**

Les femmes voilées doivent montrer leur visage.

La direction peut ordonner la fouille personnelle du visiteur ou de la visiteuse pour des raisons de sécurité et conformément à l'art. 18 OEPM.

En cas de non-respect des directives du personnel de l'Etablissement, la visite peut être refusée ou interrompue en tout temps. La personne concernée devra quitter les lieux sans délai. D'éventuelles poursuites judiciaires sont réservées. Une suspension du droit de visite pour les visiteurs concernés pourra être décidée.

Merci pour votre compréhension